

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-06-109
Séance du 14 juin 2023

Objet : affectation du résultat 2022 du budget principal et des budgets annexes

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	4	2

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention budget principal : 6 Abstention budget caisse des écoles : 1 Abstention budget zone de Berret : 1 Abstention budget syndicat Bagnols-Lussan : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06 juin 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAUA, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON procuration à J-Y. CHAPELET, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à J C. REY, Sandrine ANGLEZAN procuration à L. SALINAS-MARTINEZ, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI

Secrétaire de séance : Nicole SAGE

Objet : affectation du résultat 2022 du budget principal et des budgets annexes

Considérant que notre assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023,

Vu la balance générale du compte administratif, qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'année 2022 pour les budgets suivants :

Budget Principal

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	8 918 574,77	8 359 263,44	559 311,33	-2 384 019,48	-1 824 708,15
Fonctionnement	28 247 280,46	24 533 997,58	3 713 282,88	345 259,34	4 058 542,22
Total	37 165 855,23	32 893 261,02	4 272 594,21	-2 038 760,14	2 233 834,07

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de -1 824 708,15 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 1 813 518,63 € en recettes et 3 688 205,51 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 3 699 395,03 €.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 345 259,34 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 4 058 542,22 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.
4. Par ailleurs, il est rappelé que par délibération n° 2022-11-140 du 16 novembre 2022, il a été décidé de procéder à l'apurement du compte 1069 sur 10 ans, à hauteur de 38 039,94 € par an, et ce dès 2023. Cette opération non budgétaire consiste ainsi à minorer la reprise du résultat d'investissement en 001 de cette somme. Pour 2023, la reprise du solde d'exécution

de la section d'investissement reporté étant négative, celui-ci se trouve augmenté de 38 039,94 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité – 6 abstentions (A. POMMIER, P. BORDES
procuration à A. POMMIER, B. NASS, L. MARQUES ROUX, J-L. MORELLI, J. JACKEL) :

:

- d'affecter les résultats 2022 :
 - au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 3 699 395,03 € ;
 - en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 359 147,19 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 862 748,09	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	3 688 205,51	1 813 518,63
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	3 699 395,03
	Sous Total		5 550 953,60	5 512 913,66
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	359 147,19
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	359 147,19
Total			5 550 953,60	5 872 060,85
Excédent de financement 2022				321 107,25

Budget annexe Caisse des Ecoles

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	231,00	0,00	231,00	2 584,33	2 815,33
Fonctionnement	140 300,00	134 074,80	6 225,20	10 297,64	16 522,84
Total	140 531,00	134 074,80	6 456,20	12 881,97	19 338,17

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 2 815,33 € € (Aucun reste à réaliser 2022).

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 10 297,64 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 16 522,84 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, le résultat de la section de fonctionnement restera affecté en report à nouveau.

Le conseil municipal décide à l'unanimité – 1 abstention (J. JACKEL) :

- de reprendre les résultats 2022 :
 - en excédent reporté à la section d'investissement (nature 001) : 2 815,33 € ;
 - en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 16 522,84 €.

Budget annexe Zone de Berret

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	91 175,22	91 175,22	0,00	-91 175,22	-91 175,22
Fonctionnement	91 175,22	91 175,22	0,00	0,00	0,00
Total	182 350,44	182 350,44	0,00	-91 175,22	-91 175,22

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de 91 175,22€ (Aucun reste à réaliser 2022).

Compte tenu des résultats reportés et d'un solde de gestion 2022 à 0 €, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un solde de 0 €.

Dans la mesure où il n'existe pas d'excédent sur la section de fonctionnement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité – 1 abstention (J. JACKEL) :

- de reprendre les résultats 2022 en déficit reporté à la section d'investissement (nature 001) 91 175,22 € ;

Budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan

Etant donné que ce budget ne présente aucune écriture en 2022 et que les résultats cumulés en investissement et fonctionnement s'élèvent à 0 €, aucune reprise n'est à constater,

Le conseil municipal décide à l'unanimité – 1 abstention (J.JACKEL) :

- d'acter que le Budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan ne fera l'objet d'aucune reprise de résultat en 2023.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **20 JUIN 2023**

et publié le **20 JUIN 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

